



# PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 5 mai 2020

## Communiqué de presse

# Soutien et conseil aux couturiers/ères pour la production de masques grand public.

Pour permettre à tous les Martiniquaises et les Martiniquais de s'équiper en masques de protection dans la perspective du déconfinement, l'État a réuni le mardi 21 avril puis le mercredi 29 avril l'ensemble des acteurs impliqués dans des initiatives de production locale. Portées par des collectivités territoriales, des associations, des entreprises privées ou des citoyens, les initiatives dans ce domaine sont nombreuses et variées et reflètent une forte mobilisation sur ce sujet à Fort-de-France, Saint-Pierre, Sainte-Luce, Prêcheur, Trinité, Lorrain et au Centre pénitentiaire. Le préfet de la Martinique s'engage aux côtés des acteurs du territoire pour :

### 1. Soutenir les initiatives locales :

- Mme Merlin, vice-présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), est chargée d'animer la communauté locale des couturières,
- l'adresse [masques@martinique.pref.gouv.fr](mailto:masques@martinique.pref.gouv.fr) a été mise en place pour identifier et accompagner les initiatives locales et répondre à toutes les questions en 24h,
- l'État accompagnera financièrement certaines initiatives, notamment les projets d'insertion par l'activité économique participant à la fabrication de masques,
- pour rendre accessibles à tous les normes de fabrication pour garantir le niveau de protection des masques, des matinées conseils sont organisées à la CMA, mercredi 6 et jeudi 7 mai entre 8h et 12h.

### 2. Mutualiser les moyens :

- favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les porteurs de projet
- identifier les moyens pouvant être mutualisés (achat de tissu, fret, découpe...),
- accompagner les initiatives permettant de mécaniser certaines étapes de la fabrication, afin de maximiser la production.

### 3. Garantir l'accès de tous les Martiniquais à un masque de protection :

- encourager la distribution de masques aux plus précaires en lien avec les mairies, conformément aux annonces du premier ministre (prise en charge à hauteur de 50%),
- recommander un prix plafond de 5 € par masque de production locale.

#### Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

[oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr](mailto:oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr)

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

– [ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

Suivez l'actualité de

*L'État en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)

sur Facebook : [@prefet.martinique](https://www.facebook.com/prefet.martinique)

sur Twitter : [@prefet972](https://twitter.com/prefet972)

